

PRESTATIONS

FRAIS OBLIGATOIRES

Participation forfaitaire : 18€ à l'admission

Forfait hospitalier : 20€ par jour

FRAIS FACULTATIFS

Chambre particulière : 44€ par jour

TV en chambre : 4€ par jour

Les services sont facturés à la quinzaine :

- Période du 1^{er} au 15 du mois : facturation le 16 du mois
- Période du 16 au 30 du mois : facturation le 1^{er} du mois suivant

Tous ces frais ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie. Ils sont à la charge du patient et / ou de sa mutuelle.

Pour vous aider à calculer vos frais de séjour, nous vous proposons de remplir le tableau récapitulatif suivant :

FORFAIT SEJOUR OBLIGATOIRE : 18€ à l'admission

SERVICES	TARIF JOUR	PRISE EN CHARGE MUTUELLE	RESTE A CHARGE
FORFAIT HOSPITALIER (20€/jour)	20€/jour (Obligatoire)		
CHAMBRE PARTICULIERE (44€/jour)			
TV EN CHAMBRE (4€/jour)			
REPAS INVITE (15€/personne)			
KIT HYGIENE (20€)			
BOISSONS (Tarifs des machines)			
COURRIER (Tarif affranchissement)			
INTERVENANTS EXTERIEURS (tarif du prestataire)			
PHOTOCOPIES (0,20€ la page)			